

La Gazette de Bailly

Journal de l'Association pour la Protection de l'Environnement de Bailly
13, rue du Poirier au Large - 78870 Bailly - tél/fax : 01.34.62.10.00 - Association apolitique, loi de 1901, créée en 1972

Sommaire

Editorial	p.1
L'APEB et les actions de sensibilisation à la Protection de l'Environnement	p.1
L'Urbanisme et les recours contre les Permis délivrés par le Maire de Bailly !	p.2
Raccordement du tunnel de la A86 sur A12 à Bailly: L'APEB attend les études de COFIROUTE !	p.2
Le point sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU)	p.2
La voie ferrée de "grande ceinture", le projet "Tangentielle": les propositions de l'APEB	p.3
L'état de propreté de Bailly, un constat, quelle solution ?	p.4
La Plaine de Versailles et la participation des associations à une Commission de suivi !	p.4

• Editorial

La loi sur les associations de 1901 a donc 100 ans. Bon anniversaire !

Nous laissons aux autorités compétentes le soin de faire le bilan des actions de milliers d'associations aux activités fort diverses.

L'APEB fêtera en 2002 son 30^{ème} anniversaire d'activité bénévole au service de Bailly.

La liste de ses nombreuses actions sera publiée afin que chacun sache, qu'au delà des vaines et stériles "querelles de clocher", la continuité dans l'action bénévole et désintéressée a semé des graines et porté des fruits dont tous les baillacois ont déjà bénéficié et continueront à profiter dans l'avenir.

Il est toutefois regrettable que des élus, dont tous reconnaissent la "légitimité républicaine", ne veulent pas toujours entendre au moment opportun les voix de la raison et du bon sens de leurs administrés membres de l'APEB.

Au moment de souffler des bougies, soyons confiants dans l'avenir en rappelant que les futurs combats pour la protection de l'environnement ne pourront être gagnés qu'en rassemblant les énergies de tous les baillacois et aussi des noiséens et de toutes les associations voisines.

Le combat contre les nuisances des trains devra être exemplaire ! Afin de pouvoir obtenir le passage sous la D307 ou l'éloignement de la ligne.

Pour ma part, après avoir dépensé, depuis 22 ans, plus de 10000 heures (en temps cumulé) bénévolement au service de l'APEB, d'E.O.V. (Environnement Ouest Versailles) et d'Yvelines Environnement, je continuerai à agir aussi longtemps que vous voudrez bien me faire confiance.

Patrick MENON

• L'APEB et les actions de sensibilisation à la Protection de l'Environnement

Suite au succès de l'exposition organisée par l'APEB en janvier 2001 : « je, tu, il... nous trions les déchets sur notre planète », l'APEB prévoit de continuer ces actions de sensibilisation aux questions concernant l'environnement, principalement à destination des jeunes.

**Une réunion d'information générale de l'APEB,
aura lieu le 8 novembre 2001 à 20h 45 à la salle des fêtes.**

• L'Urbanisme et les Recours contre les Permis délivrés par M. le Maire de Bailly

Dossier "Immobilier" (Gazettes de février 1998, mai 1999, mai 2000 et février 2001): Quartier du Poirier au large

Rappels

Suite aux actions des riverains et de l'APEB, le Tribunal Administratif de Versailles a annulé le premier Permis de construire le 1/12/98.

Par son jugement du 19 octobre 2000, la Cour Administrative d'Appel de Paris a annulé le Permis de construire du 10/02/98 et le jugement du 1er/12/98.

Le Maire de Bailly a effectué un pourvoi en cassation de cette décision auprès du Conseil d'Etat.

Par son jugement du 27 mars 2001, le Tribunal Administratif de Versailles a annulé le second Permis de construire accordé par le Maire de Bailly le 12 avril 1999.

Monsieur le Maire de Bailly a effectué une requête contre cette décision auprès de la Cour Administrative d'appel de Paris en date du 31 mai 2001.

A suivre

Projets dans la ZAC du Cornouiller (Gazettes de février 1998, mai 1999, mai 2000 et février 2001)

Chacun peut apprécier "de visu" l'environnement dans cette ZAC, malgré toutes les remarques faites avant la décision de réaliser une ZAC, avant la délivrance des Permis de construire et malgré les recours engagés par l'APEB

Le recours gracieux engagé en janvier 2001 par l'APEB auprès de Monsieur le Maire de Bailly, à l'encontre du Permis de construire une école près de la D307 accordé à "Vive l'enfance - Montessori" n'a reçu aucune réponse, et le Conseil d'Administration de l'APEB n'a pas engagé de recours contentieux du fait que les riverains du Clos du Moustier, pourtant informés des problèmes et du Recours gracieux de l'APEB, n'ont pas souhaité engager de recours.

Ces riverains considèrent que la construction fera écran aux bruits de la D307. La leçon de Monsieur le Maire a été bien enseignée. L'environnement de Bailly, la proximité de la Plaine de Versailles classée, la sécurité des enfants, qui s'en préoccupe ?

• Bouclage A86

Les travaux du tunnel Est entre Rueil et Vaucresson, et l'échangeur avec A13, sont en cours. Ouverture en 2004.

Le début des travaux de la plate-forme de Pont Colbert est prévu en 2002. Le tunnelier commencera le perçage en 2003/2004. Les dizaines de milliers de m3 de déblais seraient évacués par la N286 (en travaux d'élargissement), puis la A12 jusqu'à Bailly pour chargement sur des trains. 12 camions par jour à partir de 2002, 22 camions par jour en 2004 ! Il serait intéressant d'avoir des informations plus précises.

Raccordement du tunnel A86 sur A12 (Gazettes, édition spéciale transport septembre 2000, février 2001)

Rappel

- les études de détails seront réalisées en 2001,
- le début des travaux est prévu en 2003,
- la fin des travaux en 2008

Tout reste à faire en matière d'études d'impact détaillées, pollution atmosphérique, bruit, aménagement paysagé.

Ces études devaient être présentées mi-2001, et L'APEB doit être conviée à participer aux groupes de travail. Qu'en est-il ?

L'APEB, après avoir gagné en 1995 le report de la sortie du tunnel, avec l'aide du Maire de l'époque, espère la meilleure coopération avec la nouvelle Municipalité sur ce dossier.

• Point sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU) (Gazette édition Spéciale Transport de 09 / 2000)

Initié en 1999, le PDU en Ile-de-France nous propose de rechercher des solutions susceptibles d'améliorer nos déplacements en protégeant notre environnement.

La fin de sa mise en place étant prévue pour 2005, nous rappelons ci-dessous quelques dates clés:

- Février 2000: Avis des élus sur le PDU; réserves des élus de Bailly,
- Du 2 juin au 13 juillet 2000: Enquête publique en Mairie; L'APEB formule ses remarques par écrits,
- Septembre 2000: Edition spéciale "Transports" de la Gazette de l'APEB, avec enquête auprès des baillacois,
- Novembre 2000: Réunion d'information organisée par l'APEB à la salle des fêtes de Bailly,
- 15 décembre 2000: Le PDU est adopté au Conseil régional. Il fixe les objectifs et les règles, et détermine les chantiers à mener dans les 5 ans à venir, et leur financement.

Ce projet ne pourra être mis en oeuvre qu'avec la participation de tous, et l'on peut s'étonner que la municipalité de Bailly ne soit inscrite dans aucun des Comités locaux institués par la loi SRU (Solidarité et Renouveau Urbain).

Au-delà de la politique politicienne, l'important est de participer aux développements et leur maîtrise.

La Gazette de Bailly

• Ligne SNCF de Grande Ceinture (voir Gazettes, édition spéciale transport de 09 / 2000, et février 2001)

Projet "GCO" (Grande Ceinture Ouest): liaison St-Germain-en-Laye / Noisy-le-roi avec St-Lazare via St-Nom-la-Bretèche:

- Début des travaux de terrassement en août 2001.
- 200000 m³ de terre seront utilisés pour constituer une "colline" dans la Plaine de Versailles.
- L'évacuation de ces terrassements va engendrer un trafic de 200 camions par jour, sur la RD307.
- La desserte SNCF prévoit un train dans chaque sens tous les quarts d'heure.
- Concernant l'afflux « important » d'automobilistes vers la gare de Noisy, quelles seront les voies empruntées ? Quelle est la capacité des parkings prévus ?
- Qu'a-t-on prévu pour régler les nuisances sonores provoquées par le passage de 8 trains par heure ?
- Quelles études ont été faites pour harmoniser le projet « Grande Ceinture Ouest », avec le futur projet « Tangentielle Ouest-Sud », afin de trouver les solutions les moins nuisantes à mettre en application ?

Projet "Tangentielle Ouest-Sud": liaison Cergy-Pontoise vers Melun-Sénart via Achères, Versailles, Massy,

- 91 kms, 30 gares, flux objectif = 35 millions de voyageurs par an, plus fret important (voitures, ...),
- Projet inscrit au 12^{ème} Contrat de Plan Etat-Région, adopté en mars 2000,
- Concertation préalable effectuée en mai 2001; montrant une forte opposition à Bailly,
- Budget de 500 MF pour les études préalables,
- Enquête d'utilité publique prévue en 2003,
- Début de mise en service programmé en 2008.

Les problèmes concernant notre l'environnement : (principalement nuisances sonores et visuelles)

- Trafic voyageur = un train tous les quarts d'heure dans chaque sens (soit un train toutes les 7mn 30s),
- 30 trains de fret par jour (transport d'autos = trains de 500 à 600 m de long), principalement la nuit, puis augmentation du trafic en insérant des trains de fret dans le trafic voyageurs jour,
- Vitesse de pointe de 100km/h, en moyenne de 55 km/h, accélération et décélérations (facteur de bruit), ...

Dans l'état actuel, le projet ne prévoit pas d'enfouissement suffisant de la voie, du fait d'une volonté de conservation du passage sur le pont au dessus de la D307, après la résidence Harmonie Ouest.

Du fait de la proximité des résidences avec la voie ferrée, aucun merlon n'est réalisable. D'autre part les caténaires s'élevant à 5m 75 au dessus de la voie, aucun riverain ne peut accepter un mur de plusieurs mètres de haut devant ses fenêtres. L'APEB refuse catégoriquement l'enlaidissement des paysages à proximité de la Plaine de Versailles.

C'est pourquoi l'APEB a proposé à la SNCF et à RFF deux solutions qui sont techniquement réalisables, et s'opposera à toutes solutions conservant le profil actuel de la voie :

- le passage de la voie sous la D307 permettant un enfouissement progressif depuis la gare de Noisy, et complet au niveau de la résidence Harmonie Ouest,
- le report de la voie au-delà de la D307, franchie en souterrain au sud du stade, puis à peu près longée jusqu'au franchissement sous A12.

Ces solutions font l'objet de schémas et de croquis démontrant leur faisabilité. Une étude plus approfondie est demandée aux élus, aux administrations et à RFF. (voir feuille intercalaire)

PETITION

M, Mme

Adresse

Demande le passage de la ligne grande Ceinture sous la déviation D307, dans son tracé actuel ou son déplacement au-delà de la D307, dans le cadre du Projet "Tangentielle Ouest"

Signature

• L'état de propreté de Bailly, un constat, quelle solution ?

- Un nouveau point noir :

La clairière, au bout de la rue de la Colinnerie, juste au-delà de la porte de Bailly. C'est devenu un champ « mal labouré » et absolument inabordable.

- Parc de Châtaigneraie

Etat absolument désolant ! Cela devient un véritable terrain vague avec des détritux, bois mort, eau putride, passerelle effondrée et par conséquent interdite.

- La Plaine

Sous et autour du Pont sous le chemin de fer (après la passerelle piétons), secteur des deux ponts sous l'autoroute (terminus du chemin latéral), ainsi que devant et autour du centre d'équitation (route de St. Cyr), on y trouve de gros débris (baignoires, matelas, gravats, débris végétaux, etc.).



- La ville

Nous avons depuis peu des échos de plus en plus nombreux d'une apparente dégradation du ramassage des ordures.

Dépôts insalubres mais cachés.



• La Plaine de Versailles et la participation des associations à une Commission de suivi !

Suite au classement de la Plaine de Versailles, l'APEB, associée au Groupement "Environnement Ouest Versailles" qu'elle anime, a demandé à M. le Préfet des Yvelines à faire partie des Commissions (ou Comités, ..) de concertation et de consultation qui seront créées pour son aménagement et sa gestion, demandant qu'une Charte de fonctionnement soit établie.

M. le Préfet nous a informés en février 2001 qu'une Commission de concertation devait être mise en place après les élections municipales. **Qu'en est-il à ce jour ?**

✂-----
Bulletin d'adhésion (règlement par chèque à l'ordre de l'APEB – 13 rue du Poirier au large – 78870 Bailly)

NOM : Prénom :

Adresse :

Cotisation 2001 : Normale : 13 € (85 F) Soutien : 23 € (151 F) Bienfaiteur : 31 € (203 F)